



Résiliation de mon contrat au cours minerve

Par **john**, le **10/11/2012** à **18:30**

Bonjour, pat76
Concernant ma demande de résiliation au cours minerve j'ai donc pris rendez-vous avec une assistante sociale afin d'obtenir une attestation comme vous m'avez dit mais le seul problème c'est que je n'ai que 23 ans (je ne l'ai pas précisé dans mon premier message) donc la personne au téléphone m'a dit que je devais plutôt voir avec la mission locale étant donné mon âge . j'ai par ailleurs fait opposition à ma banque afin de bloquer les prélèvements donc je suis tranquille de ce côté là j'ai également reçu un courrier de minerve mais je m'inquiète pas trop mais est-ce vraiment obligatoire d'avoir une attestation d'une assistante sociale justifiant mes difficultés financières ou je peut simplement leur envoyer ma lettre de résiliation ?

Par **pat76**, le **16/11/2012** à **16:54**

Bonjour
L'attestation de l'assistante sociale ou d'un responsable de la mission locale donnera plus de poids au motif de la lettre de résiliation que sont, vos difficultés financières.